

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de Règlement numéro 2024-471 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 relatif à l'alignement des bâtiments

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 10 septembre 2024, le conseil a adopté le premier projet de Règlement numéro 2024-471 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 relatif à l'alignement des bâtiments.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation se tiendra le 8 octobre 2024 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

3. Objet du règlement

Le premier projet de Règlement numéro 2024-471 a pour objet de mieux encadrer l'alignement des bâtiments existants par la précision des normes existantes.

Ce premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

4. Zones visées

Le premier projet de règlement concerne tout le territoire de Sainte-Martine.

Une copie du premier projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à <u>urbanisme@sainte-martine.ca.</u>

Donné à Sainte-Martine, ce 23 septembre 2024

Daniel LeBlanc

Directeur général et greffier-trésorier

3, rue des Copains

Sainte-Martine (Québec) JOS 1V0